



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reprise post COVID-19 : RITMA espère qu'une clarification gouvernementale viendra très bientôt concernant les ostéopathes

Saint-Sauveur, le vendredi 8 mai 2020 – RITMA, qui regroupe et défend plus de 2 800 membres praticiens de disciplines des médecines alternatives et complémentaires au Québec, dont 800 ostéopathes, craint que la confusion règne actuellement dans le milieu de l'ostéopathie en lien avec la COVID-19.

En effet, depuis plusieurs semaines, les directives obtenues de la part des ministères de l'Économie, de la Santé et de la Justice sont tantôt incomplètes, tantôt contradictoires. De la même manière, certaines informations véhiculées dans le milieu de l'ostéopathie sont ambiguës.

« Des ostéopathes nous contactent parce qu'ils entendent dire d'un côté qu'ils sont essentiels, d'un autre qu'ils doivent cesser toute activité, et d'un autre encore comment ils peuvent s'organiser pour répondre à des urgences », explique Edith Larose, PDG de RITMA. « Manifestement il y a des branches du gouvernement qui ne se parlent pas et on comprend que ça puisse arriver en temps de crise, mais il y a aussi des communications mélangeantes qui viennent de notre propre milieu de l'ostéopathie », déplore-t-elle.

Suite à une récente communication avec le ministère de l'Économie, la réponse reçue par RITMA concernant ses membres ostéopathes est pourtant on ne peut plus claire et indique qu'après analyse des informations, il apparaît que les activités doivent être réduites au minimum.

Rappelons que la situation est d'autant plus complexe en ostéopathie en l'absence d'un ordre professionnel, qui se fait toujours attendre. Le cabinet de la ministre de la Justice, Madame Sonia LeBel, confirmait d'ailleurs récemment à RITMA que même si quelques membres individuels de la profession ostéopathique avaient reçu un avis positif du ministère de l'Économie comme cabinet de santé privée, l'enjeu de décrire les interventions urgentes pour lesquelles un ostéopathe serait essentiel n'est pas facile étant donné le risque légal.

RITMA est par ailleurs membre du Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels. Le comité a travaillé de près avec la CNESST sur les deux guides, distincts, qui encadreront d'une part les soins personnels, et d'autre part les soins thérapeutiques à mesure du dé-confinement progressif. Madame Larose a été étonnée de constater, il y a

encore seulement quelques jours, que l'ostéopathie ne figurait pas nommément dans le guide gouvernemental des soins thérapeutiques, ce qui lui apparaissait plus prioritaire que de chercher à créer un guide non-officiel avec une poignée d'ostéopathes seulement. Elle a donc insisté pour que cette profession fasse partie du document, ce qui sera désormais le cas et rendra les choses officielles.

« Le protocole ne semble pas tout à fait prêt à être diffusé par la CNESST et la date officielle de reprise des activités n'a pas encore été annoncée. Chez RITMA on invite nos membres ostéopathes à attendre que ces deux étapes soient complétées avant de reprendre le travail. On espère toutefois que le gouvernement clarifiera bientôt les prochaines étapes. Les clients en ostéopathie ont des besoins, les ostéopathes veulent les aider, mais on ne veut mettre personne à risque. Notre priorité #1 n'est pas d'essayer de faire plaisir à tout le monde mais de nous assurer de la sécurité de nos membres et de leurs clients », affirme Madame Larose.

--

RITMA regroupe et défend plus de 2 800 membres praticiens de disciplines des médecines alternatives et complémentaires au Québec, dont environ 800 ostéopathes. Par le professionnalisme et la crédibilité qu'elle démontre depuis 2004, elle outille ses membres, particulièrement en matière d'assurances et de formation. Elle est également une interlocutrice proactive et crédible auprès du gouvernement québécois.